

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20171106_DL_03

OBJET : Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Département pour l'aide satellite

Date de convocation :
22 septembre 2017

Date de séance:
6 novembre 2017

Date d'affichage :
14 novembre 2017

Membres en exercice : 9

Membres présents : 3

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Ernest CANDELA, Laurent PARSIS

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Laurent PARSIS
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA
Jean-Christophe LORIC a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Le syndicat mixte a conclu différentes conventions de financement des opérations d'aménagement numérique liées à la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme adopté en novembre 2011.

La présente convention concerne le dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite mis en place dans le cadre de l'opération Somme Très Haut Débit 2012-2017.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau ;
- Vu la convention du 4 décembre 2013 précisant les conditions de participation du Département de la Somme au financement du dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite,
- Vu le projet d'avenant n°1 à la présente convention,

Considérant la nécessité d'ajuster la participation du Département au regard de la demande effective de versement de cette aide, La part du Département est ramenée à 43 000€ tenant compte de l'ajustement de l'enveloppe globale diminuée à hauteur de 68 800€. Par ailleurs, la durée de la convention est prolongée d'une année, soit 6 ans au total.

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le dispositif d'aide satellite est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer le présent avenant.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.